

Le Conseil départemental
aux côtés des collégiens

**val
d'oise** 
le département

**PRÉPARER L'ENTRÉE
AU COLLÈGE
DE MON ENFANT**



moncollege-valdoise.fr



Édito

Chers parents, Chers élèves,

Le collège représente une « nouvelle étape » que vous venez de franchir : plus d'autonomie, de nouveaux cours, plus de responsabilités et les premiers choix de votre orientation. Le Département du Val d'Oise est à vos côtés pour vous accompagner dans vos réussites et dans vos projets.

Vous ne le savez peut-être pas mais, nous serons tous les jours présents : la cantine ? le Département. Nous travaillons pour vous proposer, chaque midi, les meilleurs produits. Chaque année, ce sont plus de 4,5 millions de repas qui sont cuisinés pour vous.

Les actions éducatives ? Encore nous. L'objectif étant de déployer des projets sur des thèmes variés pour favoriser l'accès aux savoirs.

Les mobilités ? Le Département, avec la Région Île-de-France, pour permettre au plus grand nombre d'élèves de se rendre facilement aux collèges.

L'accès au numérique et la rénovation ou la construction des collèges ? Vous avez la réponse : le Département. Nous avons mis en place un plan ambitieux de plus de 435 millions d'euros pour que vous puissiez étudier dans les meilleures conditions.

Chaque jour, nous travaillons ensemble pour faire grandir le Val d'Oise.



Marie-Christine Cavecchi

Présidente de Département du Val d'Oise

Le Val d'Oise est le plus jeune département de France métropolitaine. Ce qui représente un immense défi. Nous avons à cœur que nos 65 000 collégiens, vos enfants, puissent étudier, travailler, s'informer dans les meilleures conditions possibles dans nos collèges. Nous tenons aussi à ce qu'ils prennent toute leur part dans la vie citoyenne grâce à nos actions éducatives et au Conseil départemental des Jeunes où siègent 42 représentants élus qui contribuent activement à la vie démocratique de notre territoire. Ils sont notre avenir. Nous serons toujours à leurs côtés pour passer ce nouveau « cap ».



VIRGINIE TINLAND

Vice-présidente du Département
déléguée à la Jeunesse et à l'Éducation



Sommaire

1. Département et Éducation nationale : qui fait quoi ?	page 5
2. La restauration scolaire	page 6
3. Les actions à destination des collégiens	page 9
4. Les outils numériques	page 11
5. Les transports	page 12
6. La sécurité au sein des collèges	page 14
7. La construction et la maintenance des collèges	page 15

1. Département et Éducation nationale : qui fait quoi ?

Les missions du Département



Les bâtiments : il construit et entretient les collèges. Il fournit l'ensemble du mobilier utile à son fonctionnement.



L'entretien : il veille à la propreté et la maintenance des collèges, ainsi qu'à l'entretien des espaces verts.



La restauration scolaire : il prépare tous les jours le déjeuner des 32 220 demi-pensionnaires du Val d'Oise.



Les usages numériques : il dote les collèges de tout le matériel informatique, en assure la maintenance, gère les infrastructures réseau et offre des solutions numériques.



Le budget : il alloue la totalité des fonds nécessaires à leur bon fonctionnement.



Les agents : il recrute les agents du Département qui travaillent dans les collèges (restauration, accueil, entretien et maintenance).



Il propose des **actions éducatives** pour les collégiens.



Il apprend aux jeunes à **devenir citoyens** grâce au Conseil départemental des Jeunes.



Il aide à payer une partie des **transports scolaires**.

Les missions de l'Éducation nationale



Les programmes scolaires et les enseignements : elle décide de ce que les élèves doivent apprendre.



Les emplois du temps : elle organise les disciplines d'enseignement et les horaires.



Les diplômes : elle décerne des diplômes comme le brevet.



Les enseignants et personnels des collèges : elle recrute les enseignants, l'équipe de direction, le personnel médical, etc.

Le budget du Département pour les **115 collèges** est de **126 millions par an**. Le Département dote chaque collège de **374 500 € en moyenne chaque année pour toutes les dépenses courantes**.

Pour en savoir plus sur l'action du Département :



2. La restauration scolaire

Des menus alliant qualité et durabilité

• Des produits durables et des menus végétariens

Le Département propose chaque jour dans les menus 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques.

Le Département propose également aux collégiens un menu végétarien une fois par semaine.

• La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Département est engagé en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation et des opérations de suivi du volume gaspillé sont mises en oeuvre chaque année afin de faire prendre conscience aux collégiens des quantités de déchets produits par jour, ou encore l'aménagement de zones de tri des déchets, le travail avec les éco-délégués, etc.

• Mon petit déjeuner au collège

Le Département aide huit établissements chaque année à mettre en place un petit-déjeuner deux fois par semaine tout au long de l'année. Ce petit-déjeuner équilibré est proposé gratuitement à tous les collégiens. Les collèges sont accompagnés par les services du Département sur deux années consécutives, afin de rendre l'action pérenne.

Ainsi, le Département s'engage auprès des familles pour défendre l'éducation au goût et les questions d'équilibre nutritionnel, véritables enjeux de santé publique.



• Où consulter les menus ?

Les menus peuvent être consultés sur l'affichage présent à l'entrée du restaurant scolaire. Les établissements ont également la possibilité de le publier sur Pronote, vous permettant d'en prendre connaissance à l'avance.

• La formation des chefs de la restauration scolaire

Le Département a ouvert en février 2025 la première École des Chefs de France, à destination de tous les chefs, seconds et cuisiniers des collèges du Département. Ce centre de formation vise à renforcer la professionnalisation des agents présents dans les collèges en matière d'évolutions réglementaires, d'hygiène, de sécurité alimentaire tout en leur permettant de monter en compétence sur le plan du savoir-faire culinaire, afin d'offrir des repas équilibrés et savoureux à tous les collégiens du Val d'Oise.



Contact

Le Service de Restauration et Éducation au Goût répond à vos question par mail : secretariatdec@valdoise.fr

De l'inscription à la demi-pension au paiement de la facture

• Inscription à la restauration scolaire

L'inscription se fait auprès de l'établissement : celui-ci vous remet un dossier, dans lequel il vous est demandé de préciser les jours de la semaine où votre enfant déjeune au collège et de compléter les informations liées au paiement des factures.

• Le dispositif Rest'O Collège : tarification des repas

Le dispositif Rest'O Collège permet de calculer le montant de votre participation à la restauration, en fonction de votre situation financière et familiale. Ce tarif est valable pour toute l'année scolaire ; il peut être revu en cours d'année en cas de changement significatif.

Si vous ne faites pas de demande Rest'O Collège, le repas vous sera facturé au tarif le plus élevé. Même si votre enfant n'est pas inscrit à la demi-pension, nous vous invitons à réaliser malgré tout le calcul du tarif, dont vous pourrez bénéficier en cas de repas ponctuel.

• La facturation et le paiement

Les factures sont transmises chaque trimestre par le collège, qui pourra vous informer sur les modalités de paiement et les délais de contestation des sommes à payer.

Faire la demande Rest'O Collège : services-en-ligne.valdoise.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

EN 2026 LE COÛT RÉEL
D'UN REPAS EST DE 8,20 EUROS.
LE DÉPARTEMENT PREND EN
CHARGE L'ÉCART ENTRE CE COÛT
RÉEL ET LA PARTICIPATION DES
FAMILLES,
JUSQU'À 85 %.

Contacts

Pour toute question relative à la tarification, vous pouvez prendre contact avec les services départementaux via l'adresse mail suivante : restocollege@valdoise.fr

Pour toute autre question relative à l'inscription à la restauration, à la facturation et au paiement, il convient de vous rapprocher de l'établissement de votre enfant.

3. Les actions à destination des collégiens

Les actions éducatives

Soucieux du bien-être des collégiens, de leur épanouissement et de leur réussite, le Département met en place un programme d'actions éducatives dans tous les collèges.

• Soutien aux projets des collèges

Il finance des projets portés par les équipes éducatives grâce à des appels à projets, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques de chaque établissement demandeur.

• Des actions proposées aux collégiens

Le Département finance des ateliers et des interventions animés par des experts sur des sujets variés. Ces actions sont construites au préalable et peuvent être facilement mises en place dans les établissements. Chaque année, près de 200 actions sont proposées aux collégiens du Val d'Oise. Chaque collège peut solliciter une ou plusieurs actions du programme couvrant lui-même plusieurs thématiques centrales : **arts et culture, prévention des risques, lutte contre le harcèlement, citoyenneté, orientation et monde professionnel.**

Le Département contribue ainsi à l'amélioration du climat scolaire, à la prévention des difficultés et aspire à offrir à chaque collégien les mêmes chances de réussite.



Des parcours pédagogiques autour du développement durable

Le Département soutient les établissements volontaires à hauteur de 59 000€ pour leur permettre de réaliser des projets avec leurs classes autour des questions de biodiversité, écomobilité, économie circulaire, numérique responsable ou encore l'orientation vers les métiers de l'environnement.

Poursuivant cette logique d'ouverture des consciences aux enjeux écologiques, le Département propose aux collèges de s'inscrire au Challenge CUBE.S. L'équipe gagnante est celle qui réalise le plus d'économies d'énergie au sein de son établissement. Les gains financiers générés par l'économie d'énergie réalisée sont reversés au collège sous la forme de subvention visant à la réalisation d'actions éducatives de développement durable.



**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES
DU VAL D'OISE**



L'engagement citoyen est l'un des leviers de la réussite des jeunes en leur offrant la possibilité de travailler leur rapport aux autres ainsi que leur capacité d'expression et d'argumentation. Il permet également d'éclairer les politiques publiques par et pour les premiers concernés. C'est pourquoi, le Val d'Oise dispose d'un **Conseil départemental des Jeunes (CDJ)** depuis 2022.

Le **CDJ** est une assemblée réunissant **42 collégiennes et collégiens** valdoisiens originaires de tous les cantons du département. Au sein d'instances dédiées, ils découvrent le fonctionnement des institutions, portent leurs idées et font entendre leur voix. Tout au long de leur deux années de représentation, ils vont également construire un projet concret sur une thématique phare (développement durable, sensibilisation aux handicaps, prévention des risques, etc.).

Les membres du CDJ sont aussi des **ambassadeurs** du Département. Ils participent à des représentations officielles et peuvent s'adresser directement aux jeunes valdoisiens.

La nouvelle promotion du **Conseil départemental des Jeunes** s'installera en octobre 2026 pour deux ans. **Votre enfant pourra candidater à la 4^e promotion du CDJ à partir du 1^{er} trimestre 2028.**

**POUR SUIVRE LEURS PROJETS ET ACTUALITÉS :
VALDOISE.FR/CDJ**



4. Les outils numériques

• Des outils numériques à votre disposition : le portail internet moncollege-valdoise.fr et l'application Pronote

La page moncollege-valdoise.fr présente toutes les actualités développées par le Département dans les collèges et centralise les informations pratiques telles que les aides à la restauration, aux transports ou encore la sectorisation. Elle permet également l'accès à Athéna Web.

Via la plateforme Athéna hébergée sur ce même espace, le Département donne accès à la solution Pronote (gestion des comptes utilisateurs, initialisation des nouveaux comptes et administration de la solution) mais également vers des services offerts par le Département aux élèves et aux enseignants et accessibles depuis n'importe quel appareil (PC, tablette, smartphone).

Les identifiants permettant l'accès à Athéna Web sont remis aux élèves par leur établissement à la rentrée scolaire.

L'application Pronote est l'interface numérique entre les collégiens, leur famille et les équipes enseignantes ou de direction. Ses codes d'accès sont remis par les collèges à la rentrée scolaire. Il y a des comptes séparés pour les élèves et pour les parents.

Une fois connecté à cet outil de suivi de la scolarité, vous y trouverez l'emploi du temps, les notes, le cahier de texte et un espace pour discuter avec le collège.

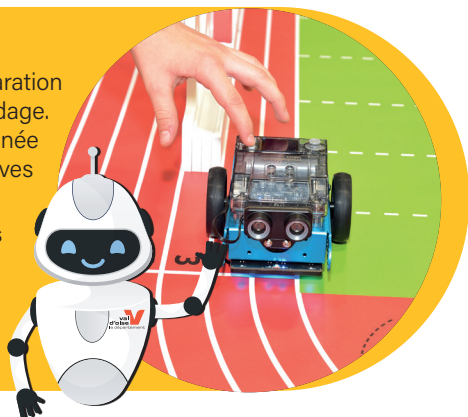
• Équipements numériques des collèges

Le Département fournit aux établissements tous les équipements numériques mis à disposition des élèves et des professeurs (ordinateurs, tablettes, écrans numériques, vidéo-projecteurs, etc.) ainsi que les ressources numériques et bureautiques nécessaires pour dispenser les cours dans chaque salle de classe.

• Challenge robotique VoBot :

VObot est l'aboutissement d'une préparation de plusieurs mois en robotique et codage. Les 200 équipes présentes chaque année au challenge s'affrontent autour d'épreuves alliant performance et innovation.

Ce challenge est ouvert à tous les collèges du Val d'Oise.



5. Les transports

Les cartes de transports

Le Département prend en charge une partie du prix des 3 cartes de transports utilisées par les collégiens. Pour connaître le montant de la prise en charge par le Département, rendez-vous sur valdoise.fr

• La carte Imagine R



La carte Imagine R permet l'utilisation des transports en commun, tous les jours, autant de fois que nécessaire **partout en Île-de-France**.

Chaque année, le Département verse une subvention à Île-de France Mobilités afin de réduire le tarif appliqué à toutes les familles de collégiens sans aucune distinction ni condition de ressources.

Pour qu'un collégien puisse bénéficier de ce tarif, il doit seulement résider dans le Val d'Oise.

Démarches pour souscrire une carte imagine R :

La demande se fait via un formulaire disponible en guichets (SNCF, RATP ou transporteurs) ou en ligne sur le site d'Île-de-France Mobilités : iledefrance-mobilites.fr/imagine-r

L'Agence Imagine R gère votre dossier depuis la demande jusqu'à l'envoi de votre carte Imagine R. Elle pourra répondre à vos questions.

Contact : Vous pouvez la joindre au 09 69 39 22 22 (numero non surtaxé).

• Carte Scol'R



Lorsqu'il n'existe pas de lignes régulières, des Circuits Spéciaux Scolaires peuvent être mis en place pour **les trajets entre le domicile et l'établissement scolaire** de votre enfant.

Tous les collégiens devant emprunter un circuit spécial peuvent demander une carte Scol'R, il suffit d'être domicilié en Île-de-France et à 3 km ou plus du collège.

Démarche pour souscrire une carte Scol'R

La demande se fait en ligne sur le site : iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/la-carte-scolr

Elle peut également être effectuée via un formulaire papier, disponible sur le site d'Île-de-France Mobilités.

Contact :

Votre organisateur local se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Liste des organisateurs locaux :





• Carte Scolaire Bus (lignes régulières)

La Carte Scolaire Bus permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève sur une ligne régulière de bus. Le collégien doit résider en Île-de-France.

Démarches pour souscrire à la carte CSB

Il suffit de se rendre auprès du transporteur concerné par la ligne de bus souhaitée. Un formulaire sera à remplir et à faire tamponner par l'établissement scolaire.

VOUS POUVEZ CONTACTER
LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
AU 01 34 25 30 30 OU PAR MAIL
À DTMD@VALDOISE.FR AFIN D'AVOIR
DES RÉPONSES CONCERNANT
LES TROIS CARTES.

Contact : iledefrance-mobilites.fr

Mobilités douces

• Plan vélo

Ce programme d'aménagements cyclables, pour lequel le Département investit 6M€ par an, a pour objectif prioritaire de permettre à tous les collégiens de rejoindre leur collège à vélo via des itinéraires sécurisés.

Ce plan permet également l'aménagement de stationnements pour vélo et trottinettes dans les collèges.



6. La sécurité au sein des collèges

Conscient qu'un climat sécurisant et protecteur favorise les apprentissages, le Département fait de la sécurité des collégiens et des adultes qui les encadrent un enjeu prioritaire.

Depuis 2024, tous les collèges sont équipés de vidéoprotection dont les images sont déportées vers le **Centre départemental de supervision du Val d'Oise** et visionnées par des opérateurs dédiés.

Ces caméras filment les abords immédiats des collèges (zones situées au-delà de la clôture extérieure) afin de prévenir tout acte ou tout comportement pouvant nuire à la sécurité et à l'intégrité des collégiens et des adultes présents au sein du collège.

En outre, des caméras de vidéosurveillance sont installées dans les zones comprises entre la clôture extérieure et les murs du collège afin de sécuriser les accès aux bâtiments et aux zones sensibles. Cette installation obéit aux règles de protection des données. Conformément au cadre légal, les caméras de vidéoprotection ne filment que les abords des collèges (zones extérieures tels que les parvis). Ce nouveau dispositif apporte la possibilité de dissuader ou d'apporter une réponse en temps réel à un incident. Les caméras ne filment que ces zones extérieures, et elles ne peuvent pas filmer l'intérieur des bâtiments.

Ce système concourt à la sécurité générale des collèges, dont la responsabilité incombe au chef d'établissement, en lien avec la police, la gendarmerie et les pompiers. Il complète d'autres mesures de sécurité déjà mises en place dans les collèges, notamment grâce aux agents départementaux des collèges qui œuvrent quotidiennement pour cette sécurité :

- par l'utilisation de produits adaptés pour l'entretien des locaux ;
- par des rondes de sécurité faites par les agents de maintenance ;
- par le contrôle d'accès de l'agent d'accueil.



7. La construction et la maintenance des collèges

Le Val d'Oise compte aujourd'hui **114 collèges**, permettant de répondre à l'augmentation constante du nombre d'élèves dans le département. Depuis 2016, **7 nouveaux collèges** ont ouvert leurs portes, et 7 collèges existants ont été **agrandis et réhabilités**. Le Département construit actuellement 2 collèges supplémentaires à Saint-Ouen l'Aumône et à Bezons et prévoit la restructuration de collèges existants.



En parallèle, le Département mène chaque année des travaux d'entretien pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage pour les jeunes valdoisiens :

- Entretien et modernisation des cours de récréations;
- Réfection des espaces communs (couloirs, CDI, vie-scolaire, équipements sportifs);
- Rénovation des espaces de la restauration scolaire;
- Réfection des salles de classes, salles de sciences;
- Aménagement de L@bulis : ces nouveaux espaces résultent du plan de réaménagement des 89 unités localisées pour l'inclusion scolaire du territoire avec l'aménagement de 4 espaces : travail collectif, travail individuel, travail informatique et une zone de révision.

24 MILLIONS D'€ DE TRAVAUX DE MAINTENANCE EN 2026

116 COLLÈGES EN 2028

3,1 MILLION D'€ INVESTIS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

4 COURS DE RÉCRÉATION RÉNOVÉES EN 2026

Le Département est également présent au quotidien auprès des principaux des collèges pour entretenir les espaces et assurer toutes les réparations nécessaires.

